

Intitulé du Groupe de Travail : « Produits du tabac et du vapotage » (TABAC)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ **Rôle et missions :**

La directive sur les produits du tabac (2014/40/UE) fixe des règles relatives à la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et produits connexes. Sans instaurer un système d'autorisation de mise sur le marché, la directive impose aux fabricants et importateurs de déclarer ces produits auprès des autorités compétentes des États membres avant leur commercialisation. La composition, les émissions, les données toxicologiques sur les ingrédients, des études approfondies pour certains additifs ainsi que des données de marché doivent être transmises.

Dans le cadre de la transposition en France de cette directive entrée en application en mai 2016, l'Anses a été désignée pour recueillir ces informations et les analyser. Cette mission s'inscrit dans le cadre général des travaux de l'Agence en matière de sécurité sanitaire, notamment ceux conduits dans le domaine des substances chimiques, des produits de consommation ou des risques liés à la qualité de l'air.

Cette mission se décline sous forme de travaux d'expertise scientifique portant sur l'identification et l'évaluation des dangers des substances chimiques auxquelles le consommateur ou son entourage sont exposés lors de l'utilisation de ces produits. Au-delà du tabac, dont les effets sanitaires sont connus, il s'agit des ingrédients et additifs entrant dans la composition des produits et surtout des substances chimiques formées dans les émissions et qui sont inhalées.

L'Anses assure d'autre part une mission d'information en rendant publiques les listes des produits commercialisés qui ont été déclarés ainsi que les informations non confidentielles contenues dans les dossiers, notamment des données relatives à la composition des produits.

Enfin, elle fournit un appui scientifique et technique au ministère chargé de la santé, autorité compétente, en matière d'analyse de la conformité des déclarations et des produits aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le rôle du groupe de travail (GT) « Produits du tabac et du vapotage » est de venir en appui scientifique à ces différentes missions et plus particulièrement en ce qui concerne l'évaluation des risques sanitaires, à plus ou moins long terme, relatifs à l'usage de ces produits. Les experts du GT « Produits du tabac et du vapotage » contribuent plus particulièrement :

- à l'identification des dangers des substances chimiques relatives notamment aux produits apparus plus récemment sur le marché tels que nouveaux produits du tabac chauffé, dispositifs électroniques de vapotage et liquides à vapoter, produits à fumer à base de plantes autres que le tabac ;
- à la caractérisation des expositions à ces substances, de manière directe ou indirecte, par l'analyse des trajectoires de consommation, des comportements et des pratiques d'usage de ces produits, pour la population générale incluant le cas échéant des populations spécifiques sensibles (enfants, jeunes adultes, femmes enceintes, etc.) ;
- à l'évaluation des risques résultant des deux étapes précédentes ;
- au repérage, à l'anticipation et à la réactivité de l'Anses quant aux évolutions rapides de ce domaine de produits de consommation très réglementés et des risques susceptibles d'émerger ;
- à la prise en compte, dans le déroulement des travaux sur ces produits, des pratiques d'influence et des controverses socio-sanitaires dont ils font l'objet.

Ce GT sera rattaché au comité d'experts spécialisé « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » en charge de produire des avis scientifiques sur le domaine plus large des produits de consommation courante.

Dans le cadre de ses travaux, ce GT pourra être amené à collaborer avec d'autres collectifs d'experts de l'Agence en charge de l'évaluation des risques liés aux composés chimiques (CES « REACH », CES « Valeurs sanitaires de référence, CES « Evaluation des risques liés aux milieux aériens » et le GT « Vigilance sur les produits chimiques »).

Les membres du GT sont nommés *intuitu personae* par le directeur général pour une période de 3 ans. Ce GT se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne de réunion de deux à quatre demi-journées toutes les six à huit semaines.

De plus, les experts auront à contribuer à l'expertise par la rédaction de certaines parties des rapports, et par une relecture critique des documents. Pour cela, une participation assidue en réunion est attendue.

■ **Composition et fonctionnement du GT :**

Le GT sera composé d'une vingtaine de membres, dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) désigné(e)(s) parmi ses membres.

Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences relèvent notamment des domaines suivants :

- Règlementation des substances chimiques et des produits de consommation
- Sciences de la perception sensorielle (olfaction, goût)
- Chimie
- Toxicologie
- Epidémiologie
- Médecine
- Physiopathologie de l'addiction aux substances psychoactives
- Evaluation des expositions
- Evaluation des risques sanitaires
- Sciences humaines et sociales

Les compétences spécifiques sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées » pour la constitution du groupe de travail « Produits du tabac et du vapotage ».

Les réunions et les productions écrites des membres du GT sont en français. Les experts doivent toutefois maîtriser l'anglais (lu et écrit).

■ **Pour en savoir plus :**

- <https://www.anses.fr/fr/content/les-produits-du-tabac-et-produits-connexes>